

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

----- PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE du 13 mars 2024

Mme Le Maire Isabelle PEYREFITTE ouvre la séance à 20h30

Etaient présents : M. BELONDRADE Daniel, M. DEGRACIA Jérôme, M. JARLAN Philippe, M. MIROUZE Lilian, Mme SOUM Marie-Françoise, M. THOMAS Armand, M. VIUDEZ Thierry

Excusés : Mme DUPUY Céline, Mme DREUJOU Marie-Odile, Mme MINATI Céline

Secrétaire de séance : Mme. SOUM Marie-Françoise

| Conseillers en exercice | Conseillers présents | Nombre de votants |
|-------------------------|----------------------|-------------------|
| 11 | 8 | 8 |

I – Délibérations

1- RIFSEEP : délibération de mise en œuvre

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2023 D022 du 21 octobre 2023 détaillant le projet de RIFSEEP pour le personnel communal.

Cette délibération « projet » a été soumise au Comité social territorial de décembre 2023. Les représentants des collectivités ont donné un avis favorable, alors que les représentants du personnel ont donné un avis défavorable unanime. Dans ce cas, cette question doit faire l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du CST dans un délai compris entre 8 et 30 jours. La nouvelle séance du CST a eu lieu le 19 décembre 2023 ; les avis sont restés identiques.

Dès lors, le conseil municipal peut se prononcer définitivement sur cette question.

Texte de la délibération identique à la délibération projet du CM du 21/10/23, avec le rajout suivant sous le tableau de répartition des emplois de catégorie C :

« le poste d'agent de création et d'entretien des espaces végétalisés (accroissement temporaire d'activité) n'est plus d'actualité en 2024 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Mme le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- De définir annuellement une enveloppe budgétaire maximale pour l'attribution de l'IFSE et du CIA et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Et envisage la mise en œuvre du RIFSEEP le 1^{er} avril 2024.

2- Compte de gestion 2023

Mme le Maire rappelle que la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : le maire (l'ordonnateur) et le trésorier de PAMIERS, comptable de la commune. Ainsi, il y a deux types de comptes :

- d'une part, le compte du maire (compte administratif)
- d'autre part, celui du comptable (compte de gestion). Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion, période complémentaire incluse. Cette vérification a été effectuée et a mis en évidence l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 009026

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PAMIERS

ETABLISSEMENT : BRIE

Résultats budgétaires de l'exercice

06720 - BRIE

Exercice 2023

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 570 391,42 | 195 428,10 | 765 819,52 |
| Titres de recette émis (b) | 116 893,55 | 182 099,09 | 298 992,64 |
| Réductions de titres (c) | | 7 824,00 | 7 824,00 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 116 893,55 | 174 275,09 | 291 168,64 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 543 832,41 | 195 428,10 | 739 260,51 |
| Mandats émis (f) | 60 057,74 | 124 245,31 | 184 303,05 |
| Annulations de mandats (g) | 198,00 | | 198,00 |
| Depenses nettes (h = f - g) | 59 859,74 | 124 245,31 | 184 105,05 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 57 033,81 | 50 029,78 | 107 063,59 |
| (h - d) Déficit | | | |

En vertu de l'article L 2121-31 du CGCT, le compte de gestion du comptable de la commune est soumis au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 du trésorier municipal.

3- Compte administratif 2023

Mme le Maire présente le Compte Administratif 2023 aux membres du Conseil Municipal et commente les différents postes de dépenses et recettes de l'année.

Le tableau ci-dessous donne les résultats des deux sections :

| CA 2023 | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|------------------------|---------------------------|--------------------------|
| dépenses | 124 245.31 € | 59 859.74 € |
| recettes | 174 275.09 € | 116 893.55 € |
| Résultat de la section | 50 029.78 € | 57 033.81 € |
| Résultat reporté 2022 | 28 771.68 € | 25 207.20 € |
| Résultat cumulé | 78 801.46 € | 82 241.01 € |

Avant de passer au vote, Mme le Maire se retire. Le doyen de l'assemblée, M. BELONDRADE Daniel procède à la mise au vote du compte administratif 2023.

A l'appui des documents fournis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

4- Modification du plan de financement pour le projet de rénovation de la salle polyvalente et la production d'énergie par solaire thermique/pompe à chaleur

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le tableau récapitulatif des dépenses sur le projet cité en objet :

| MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX attribué le 18/12/2023 | | | |
|---|---|-----------------------------|---------------------|
| N° LOT marché | Intitulé | Attributaire | montants marché |
| 1 | VRD | SJC | 21 445,00 € |
| 2 | DEMOLITION GROS-ŒUVRE | ARIEGE HABITAT | 62 771,82 € |
| 3 | CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE | ECO & AVENIR BOIS | 56 663,50 € |
| 4 | OSSATURE BOIS - ITE - BARDAGE BOIS VERTICAL | ECO & AVENIR BOIS | 43 774,25 € |
| 5 | MENUISERIES EXTERIEURES | ARIEGE PYRENEES MENUISERIES | 33 454,91 € |
| 6 | CLOISONNEMENT DOUBLAGE FAUX-PLAFOND ISOLATION | VIDAL ALBERT | 17 162,00 € |
| 7 | MENUISERIES INTERIEURES | SARL EYCHENNE & FILS | 3 694,00 € |
| 8 | CARRELAGE | EURL ARMAND PEREIRA | 38 415,00 € |
| 9 | PEINTURE | GONZALES TORRES | 3 998,00 € |
| 10 | ENDUIT | ENDUITS COUSERANS | 8 569,26 € |
| 11 | ELECTRICITE | SARL BELONDRADE PATRICK | 9 867,66 € |
| 12 | CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE, SANITAIRES | SOCIETE BM | 120 093,46 € |
| TOTAL TRAVAUX = | | | 419 908,86 € |

| HORS MARCHE DE TRAVAUX : prestations annexes | | montants devis ht |
|--|--|----------------------|
| Architecte et bureau d'études : esquisse, avant-projet, PC | Architecte Sandrine Cambon et ECOBE09-BET | 12 407,76 € |
| Architecte et bureau d'études : mission suivi travaux | | 21 126,73 € |
| Etude géotechnique (sondages sol) | GFC Etude de sols | 2 250,00 € |
| Mission contrôle technique de construction | APAVE | 3 900,00 € |
| Mission de coordination SCS | APAVE | 3 200,00 € |
| TOTAL PRESTATIONS = | | 42 884,49 € |

Le montant total des travaux et des prestations associées (dont la maîtrise d'œuvre) est de 462 793.34 €. Par rapport à l'estimation de l'architecte réalisée au moment de la conception du projet et qui a servi pour demander des subventions en 2022, une augmentation de 47 303 € sur les travaux est à constater, soit + 11.4%.

Mme le Maire expose au conseil municipal le tableau récapitulatif des subventions déjà notifiées. Elle signale que les subventions précédemment envisagées dans la délibération du 18/12/23 (ADEME et DETR 2024) ne sont pas accessibles. Par ailleurs, le SDE09 a signalé que l'aide de 16 853 € attribuée en février 2022 pour la production d'énergie par solaire thermique + chaudière bois, n'est plus valable.

Elle propose de solliciter deux subventions complémentaires :

- La région Occitanie pour la partie solaire thermique
- La Communauté des Communes Portes d'Ariège Pyrénées dans le cadre du fonds de concours 2024

Le nouveau plan de financement ci-dessous est proposé :

| PLAN DE FINANCEMENT | montant notifié/sollicité | date notification |
|---|--------------------------------------|--------------------------|
| Région Occitanie : rénovation énergétique des bâtiments publics | 40 000 € | 20/10/23 |
| Région Occitanie : solaire thermique | 4 320 € | sollicité |
| SDE09 isolation bâtiment et économie d'énergie | 26 928 € | 08/02/22 |
| ETAT DSIL 2022 rénovation énergétique des bâtiments publics | 165 469 € | 12/07/22 |
| Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées | 10 000 € | sollicité |
| Conseil départemental Ariège isolation des bâtiments | 10 000 € | 05/01/22 |
| Conseil départemental Ariège production d'énergie renouvelable | 7 308 € | 05/01/22 |
| <i>Total aides publiques sollicitées / notifiées =</i> | <i>264 025 €</i> | |
| AUTO-FINANCEMENT = | 198 768,34 € | 42,9% |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et autorise Mme le Maire à engager les démarches nécessaires aux demandes de subventions complémentaires :

- Auprès de la région Occitanie pour un montant de 4 320 €
- Auprès de la CC Portes d'Ariège Pyrénées pour un montant de 10 000 €

5- SDE09 : travaux secteur des Baronies

Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés : sécurisation BT s/P6 « Baronies » (renforcement ligne aérienne basse tension : remplacement câblés dénudés par des torsadés ; modification de l'implantation des poteaux).

Ces travaux relèvent du SDE09 auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le SDE09 a estimé le montant des travaux à 17 000 €, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Compte-tenu du reversement de la TICFE communale au SDE09, le syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande au SDE09 la réalisation des travaux de sécurisation BT s/P6 « Baronies »
- Prend acte du plan de financement proposé par le SDE09
- S'engage à mettre à disposition les lieux nécessaires à l'entrepôt du matériel et des matériaux durant

1- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Point à revoir

III – Informations

- **PETR et participation citoyenne :**

Mme le Maire rappelle qu'elle est déléguée titulaire au PETR pour la CCPAP.

Le PETR a pour mission d'accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial en facilitant la mise en place de processus coopératifs et la mobilisation de financements dédiés, dont des financements européens.

Dans ce cadre, le PETR a aussi pour objet de contribuer au développement de la participation citoyenne dans les projets municipaux. Un groupe « évolutif » élus/citoyens représentant une trentaine de communes sur le

périmètre du PETR, l'AGORACTIVE, travaille aux sujets de la participation citoyenne et au bien commun. Des rencontres régulières ont lieu depuis 1 an 1/2, axées sur 3 thématiques :

- Documenter sur ces questions de la participation citoyenne (retours d'expériences France et Europe)
- Expérimenter en Ariège
- Faire connaître (communiquer auprès des élus et des habitants)

Dans le cadre de l'axe « documenter », Mme le Maire indique qu'elle participe avec l'AGORACTIVE à des « mobilités apprenantes » (programme financé par l'Europe ERASMUS +), sur des voyages d'études en Italie et en Espagne.

Concernant l'axe « expérimenter » sur proposition de Mme le Maire, BRIE a été choisie par l'AGORACTIVE puis par le PETR, comme commune pilote pour le département (ainsi que Pailhès). Elle explique l'accompagnement par FREQUENCE COMMUNE dont BRIE va bénéficier (11 000 € pris en charge par le PETR). FREQUENCE COMMUNE est une SCIC composée de personnes compétentes en matière d'accompagnement vers de nouveaux modes de démocratie (accompagnement de petites ou grandes communes, méthodes d'animation spécifiques...).

L'objectif est de mobiliser les habitants et les élus autour d'un nouveau mode de démocratie, notamment via une assemblée de village mixte élus/habitants qui co-construirait voire co-déciderait des projets pour la commune.

<https://www.frequencecommune.fr/article/notre-vision-de-la-democratie-chez-frequence-commune/>

FREQUENCE COMMUNE a établi une méthodologie d'intervention et un pré-calendrier des actions. La 1^{ère} étape consiste à caler le cadre avec le conseil municipal et valider l'engagement des élus-es dans la démarche. Une journée de travail/formation est nécessaire pour l'ensemble du conseil municipal.

Après discussions, il semblerait qu'une journée complète ne soit pas possible, mais 2 demi-journées serait plus adéquat (à vérifier selon les périodes). Il s'agirait de caler un vendredi de 18h à 21h et le samedi matin de 9h à 12h (sur le même week-end).

- **Voirie**

Point par Daniel BELONDRADE :

Le chemin de Bordenave et le chemin menant au Breil ne desservant chacun qu'une habitation et 1 seule famille, devraient être déclassés par la CCPAP et redevenir communaux.

Le chemin menant à Courreste, Masset, Citadelle desservant 4 habitations dont 1 gîte, devrait être reclassé en chemin communautaire. En attente de précisions de la CCPAP.

Travaux à faire :

- la partie basse du chemin du BREIL est à re-goudronner (estimation COLAS 5 000 €)
- chemin derrière Masset : environ 6 000 €.

Une demande d'aide à la DETR pourrait être faite via la CCPAP (à vérifier).

Concernant la dégradation du chemin du bas du Breil, M. BELONDRADE rappelle que c'est un chemin de randonnée. Il propose de construire une barrière empêchant le passage de véhicules (la commune a les matériaux nécessaires) ; ce chemin serait fermé aux tracteurs lorsqu'il est impraticable (certains mois de l'année).

IV – Questions diverses

- **Taille arbre et arbustes**

A la demande de propriétaires (rue Mazellieres) une haie d'arbres et arbustes en limite de propriété et appartenant à la commune a été élaguée par les employés communaux. M BELONDRADE rappelle que la date limite pour la taille des haies est fixée au 15 mars (protection de la biodiversité)

- Daniel BELONDRADE signale qu'un 2^{ème} compteur communicant pour l'eau a été trouvé aux abords de l'église.

- Divagation de bovins
Un des 2 taureaux a été abattu. A la demande de la gendarmerie, Daniel BELONDRADE a contacté le service d'équarrissage, le propriétaire des bovins avait bien fait la demande et il devrait en supporter les coûts environ 700 €. Le louvetier doit donc intervenir à nouveau pour abattre le 2^{ème} taureau.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h.